

**ÉLECTION DES MEMBRES
DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 2021**
Annexe à la déclaration de candidature

ÉLÉMENTS À FAIRE FIGURER OBLIGATOIREMENT SUR LE BULLETIN DE VOTE

Article A.713-5 du Code de commerce :

Les bulletins de vote précisent, pour chacun des candidats, titulaire ou suppléant :

- a) *Son nom et son prénom usuel ;*
- b) *Sa profession ou son secteur d'activité ;*
- c) *La commune de son activité ;*
- d) *Le cas échéant, l'intitulé du groupement sous l'égide duquel il se présente ;*
- e) *Le siège pour lequel il se présente : mandat de membre titulaire ou de membre suppléant de la chambre de région associé au mandat de membre de la chambre territoriale, locale ou départementale d'Ile-de-France, ou mandat de la seule chambre territoriale, locale ou départementale d'Ile-de-France ;*
- f) *Le cas échéant, en complément de l'une ou l'autre des candidatures mentionnées à l'alinéa précédent, mention de la candidature en qualité de membre d'une délégation de la chambre territoriale ;*
- g) *La catégorie professionnelle et, le cas échéant, la sous-catégorie professionnelle dans lesquelles il se présente.*

Intitulé du groupement (le cas échéant) :

Nom et prénom	Catégorie / sous-catégorie professionnelle	Profession ou secteur d'activité	Commune d'exercice de l'activité	Candidat pour la CCIR et la CCIT *

*** Si le candidat se présente pour l'élection à la CCIR + la CCIT, préciser s'il est candidat ou suppléant**

